

L'économie sociale « aux services » de la population francilienne

L'économie sociale emploie 374 000 salariés fin 2007. L'Île-de-France est ainsi la première région de France en nombre d'emplois. Cependant, le poids de l'économie sociale dans l'emploi régional reste faible (7 % des emplois salariés). Plus de la moitié des salariés franciliens de l'économie sociale travaillent dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Les associations constituent le principal employeur de l'économie sociale. Elles emploient une majorité de femmes et les salariés de plus de 45 ans y sont plus présents. Les emplois à temps partiel sont fréquents, notamment dans le sport, la culture et les loisirs.

Sandrine Bouffin et Nathalie James, Insee Ile-de-France
Bérangère Eldin, L'Atelier

Initiatives ancrées localement, les entreprises de l'économie sociale participent à un développement économique durable des territoires. En 2007, l'économie sociale regroupe 31 000 établissements employeurs et 374 000 salariés en Ile-de-France (⇒ ■ Qu'est-ce que l'économie sociale). Elle est, pour l'essentiel, constituée d'associations. Néanmoins, la part des salariés travaillant dans une association francilienne diminue entre 2004 et 2007 (- 0,4 point). Les trois autres familles de l'économie sociale sont les coopératives (les coopératives scolaires, les banques coopératives, les coopératives agricoles, les sociétés coopératives de production...), les mutuelles de santé et d'assurance et les fondations (école des infirmiers et des infirmières, Fondation de Rothschild, Fondation œuvre de la Croix Saint-Simon, Hôpital américain...).

Avec 6 % des effectifs salariés de l'économie sociale, les fondations sont fortement implantées dans la région.

Qu'est-ce que l'économie sociale ?

L'économie sociale est, en premier lieu, une forme d'organisation d'entreprises, fondée sur des statuts appropriés et respectant des principes et des valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité.

Les entreprises de l'économie sociale répondent de façon innovante aux besoins des populations et des territoires, qu'ils soient satisfaits ou non par le marché et les services publics.

Elles produisent des biens et services dans de nombreux champs d'activités. Lorsqu'elles réalisent des excédents ou des bénéfices, ils sont obligatoirement réinvestis dans le projet de l'entreprise, ou répartis entre les salariés dans le cas des coopératives. Aucune entreprise de l'économie sociale ne verse de dividendes à des actionnaires.

Au sein des entreprises de l'économie sociale, le pouvoir est réparti dans les instances d'administration selon le principe suivant : « une personne = une voix ».

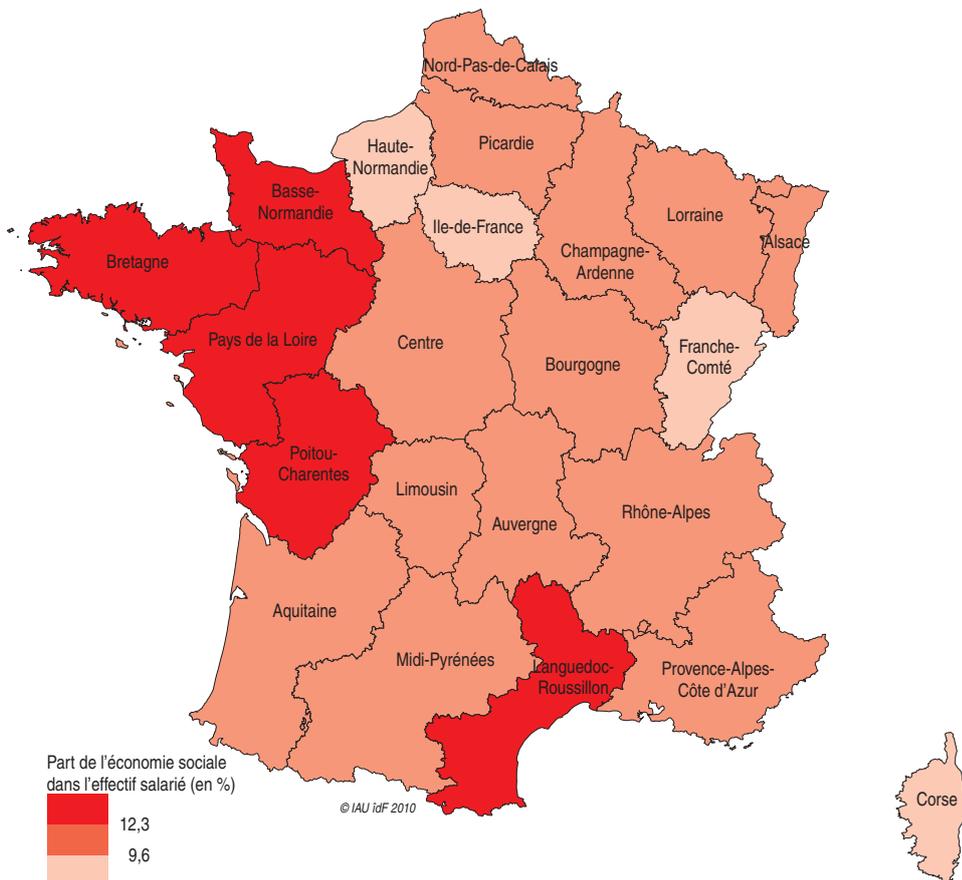
Le périmètre statistique de l'économie sociale a été établi en partenariat avec les CRES

(Chambres régionales de l'économie sociale) via la DIISES (Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques, dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administrations publiques, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses. L'économie sociale recouvre quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.

De nombreuses collectivités territoriales mettent en place des politiques et des moyens favorables au développement de l'économie sociale et solidaire sur leurs territoires. Depuis 2006, la Région s'est dotée d'un centre de ressources de l'économie sociale et solidaire, « l'Atelier ». Depuis mars 2010, le programme régional d'actions en faveur de l'économie sociale et solidaire est intégré à la vice-présidence en charge du développement économique, ce qui témoigne de la place occupée par ce champ dans l'économie francilienne.

Cette part est l'une des plus importantes de France, derrière La Réunion et l'Alsace (7 %). En Ile-de-France, la famille des fondations est la seule à se développer entre 2004 et 2007 (+ 0,5 point) et sa part dans l'économie sociale progresse plus que dans l'ensemble de la France (+ 0,2 point).

1 Une économie sociale plus développée dans l'Ouest de la France



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, CLAP 2007 (hors agriculture)

L'Ile-de-France est la première région pour le nombre d'emplois dans l'économie sociale

Si l'Ile-de-France est la première région en termes d'emploi dans l'économie sociale, le poids relatif de ce secteur dans l'emploi régional reste le plus faible (7 % des salariés) 1. Entre 2004 et 2007, l'écart entre la région capitale et les autres régions françaises augmente : alors que la part des salariés de l'économie sociale croît pour quasiment toutes les régions françaises, celle de l'Ile-de-France est stable. L'écart s'accroît notamment entre l'Ile-de-France et les régions à forte proportion d'emplois dans l'économie sociale, telles que la Bretagne (+ 0,1 point), le Poitou-Charentes (+ 0,3 point) ou le Languedoc-Roussillon (+ 0,1 point).

Ce poids plus faible de l'économie sociale s'explique, notamment, par l'importance des emplois dans les autres secteurs. En effet, l'Ile-de-France concentre de nombreux emplois privés liés au développement économique de la région. Au niveau national, l'économie sociale est davantage représentée en milieu rural. Elle est donc, globalement, moins présente en Ile-de-France.

De nombreux emplois de l'économie sociale à Paris

Seul Paris fait figure d'exception. En effet, l'économie sociale concentre 9 % de l'emploi total parisien, soit 150 000 emplois. La capitale compte deux fois plus de salariés de l'économie sociale pour 10 000 habitants que l'ensemble de la région : 684 contre 323.

La forte implantation de l'économie sociale à Paris s'explique notamment par la présence de nombreuses fondations, dont beaucoup ont une vocation nationale (Institut Pasteur, Institut Curie, par exemple). Les fondations représentent 10 % des emplois de l'économie sociale du département, alors qu'en petite et en grande couronne, elles n'en représentent que 4 % 2. De plus, en raison de l'importance de l'économie financière

2 Les fondations sont surreprésentées à Paris

Département	Répartition de l'économie sociale par famille (en %)					Effectifs salariés	Poids (en %)	Nombre d'établissements
	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Ensemble			
Paris	9,4	9,2	71,8	9,6	100,0	149 900	40,1	12 300
Hauts-de-Seine	6,1	4,8	84,4	4,7	100,0	49 500	13,2	3 200
Seine-Saint-Denis	7,5	3,9	87,6	1,0	100,0	28 000	7,5	2 600
Val-de-Marne	11,2	5,6	80,8	2,4	100,0	33 600	9,0	2 600
Seine-et-Marne	10,9	3,9	81,1	4,2	100,0	28 800	7,7	2 800
Yvelines	8,6	6,4	80,9	4,1	100,0	32 700	8,7	3 100
Essonne	8,4	2,3	86,6	2,8	100,0	28 500	7,6	2 600
Val-d'Oise	6,5	3,4	85,0	5,1	100,0	23 300	6,2	2 100
Ile-de-France	8,7	6,4	78,9	6,0	100,0	374 300	100,0	31 300

Source : Insee, CLAP 2007

dans la capitale, les activités mutualistes et les coopératives sont surreprésentées.

Un salarié de l'économie sociale sur deux travaille dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale

En Ile-de-France, comme en province, les salariés de l'économie sociale travaillent, pour plus de la moitié d'entre eux, dans les secteurs de l'éducation (16 %), de la santé (11 %) et de l'action sociale (29 %) (⇒ Sources et définitions). Ces trois secteurs sont surtout présents dans les associations et les fondations 📄📌. Ils représentent 12 % dans le reste de l'économie francilienne. L'économie sociale intervient dans des domaines d'utilité sociale (associations d'insertion, d'aide aux personnes âgées ou accueil des personnes handicapées, par exemple) où le reste de l'économie est peu présente.

La présence des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale est particulièrement importante en grande couronne, avec 67 % des salariés de l'économie sociale, et beaucoup moins à Paris (45 %).

Au sein de la capitale, les salariés des mutuelles et des fondations sont proportionnellement plus nombreux que dans les autres départements de la région (4 % pour les mutuelles et 14 % pour les fondations).

Les services aux particuliers, les activités financières et l'administration davantage présents dans la région

Les emplois dans les services aux particuliers (10 %), les activités financières (11 %) et l'administration (16 %) sont surreprésentés dans l'économie sociale francilienne, comparés au reste de l'économie (respectivement 8 %, 5 % et 12 %).

Au sein de l'économie sociale, les services aux particuliers (sport, culture et loisirs, hébergement et restauration) sont presque exclusivement pris en charge par les associations et sont davantage présents dans les départe-

ments de la petite couronne (11 % des salariés) et particulièrement dans le Val-de-Marne (13 %).

Les activités financières sont, quant à elles, plus présentes à Paris que dans les autres départements de la région. La moitié des salariés des activités financières travaillent dans une mutuelle et l'autre moitié dans une banque coopérative (42 %) ou une association (7 %).

L'administration (fédérations, têtes de réseau, etc.) est fortement implantée dans la région avec 58 000 emplois, dont la moitié à Paris.

Paris est le département d'Ile-de-France qui accueille la plus grande part de sièges sociaux d'organismes de l'économie sociale (41 %), en particulier ceux des fondations (84 %) et des mutuelles (71 %).

Une diversité de secteurs d'activité et de moyens d'entreprendre

Les entreprises de l'économie sociale se développent aussi et innovent dans de nombreux autres champs d'activité : bâtiment, transports, commerce, imprimerie, énergies renouvelables et gestion des déchets, communication, tourisme, services et conseils aux entreprises, accompagnement à la création d'activité.

L'économie sociale propose notamment des formes innovantes d'entrepreneuriat collectif : reprises d'entreprise sous forme coopérative, accompagnement d'entrepreneurs-salariés dans le cadre de coopératives d'activité et d'emploi (CAE), coopération entre salariés, usagers, bénévoles et collectivités territoriales au sein d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Huit salariés de l'économie sociale sur dix travaillent dans des associations

Même si leur poids diminue de 0,4 point entre 2004 et 2007, les associations restent le principal employeur de l'éco-

nomie sociale avec 295 000 salariés, soit 79 % de l'emploi.

La participation des nombreux bénévoles qui administrent les associations n'est pas prise en compte dans ce chiffre, cette étude ne concernant que les effectifs salariés des entreprises.

Intervenant majoritairement dans des projets d'utilité sociale ou collective, les associations se voient confier fréquemment des missions de service public et constituent ainsi des partenaires essentiels des pouvoirs publics. Cette situation explique le nombre important d'emplois sur lesquels elles s'appuient pour réaliser leurs actions, comparé à celui des autres structures de l'économie sociale.

Une majorité de femmes

En 2007, l'économie sociale emploie 63 % de femmes (+ 1,6 point par rapport à 2004). Elles sont majoritaires dans toutes les familles d'organisation, sauf dans les coopératives où elles sont autant représentées que les hommes. Elles sont notamment très présentes dans les associations (8 emplois sur 10) pour lesquelles les secteurs d'intervention (santé, éducation) sont très féminisés. Dans le reste de l'économie, seulement 45 % des emplois sont occupés par des femmes, fin 2007.

Au sein des associations, comme dans les autres familles de l'économie sociale, les femmes sont surreprésentées parmi les professions intermédiaires et les employés. Elles sont, en revanche, moins souvent cadres que les hommes. Ainsi, au sein des associations, 16 % des femmes sont cadres contre 27 % des hommes. Elles sont également moins souvent cadres que dans le reste de l'économie où la proportion de femmes cadres atteint 20 %.

Les plus de 45 ans sont de plus en plus présents

Les salariés des associations comme ceux de l'ensemble de l'économie sociale sont plus âgés que les salariés travaillant en dehors de l'économie sociale 📄📌. L'écart d'âge a même tendance à s'accroître. Depuis 2004, la part des salariés de moins de 30 ans travaillant dans une

Sources et définitions

Sources utilisées

- Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP 2004-2007) est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations. Seuls sont comptabilisés les postes « non annexes », c'est-à-dire d'une durée ou d'un niveau de rémunération suffisant.

- Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS 2004-2007) est une formalité administrative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Sont exploités les postes annexes et non annexes. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents de l'Etat, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

Le **champ de l'étude** se limite aux établissements employeurs d'au moins un salarié au cours des années 2004-2007 (hors agriculture), ceux-ci étant obligatoirement inscrits au répertoire Sirene.

Définitions

L'administration : ce poste de la nomenclature économique de synthèse regroupe l'administration publique et les activités associatives et extra-territoriales. Sont exclus de l'étude, les effectifs de l'administration publique et ceux relevant des activités extraterritoriales.

L'action sociale : rassemble l'accueil des enfants handicapés, des enfants en difficulté, des adultes handicapés et des personnes âgées, les autres hébergements sociaux, les crèches et garderies d'enfants, l'aide par le travail (ateliers protégés), l'aide à domicile et les autres formes d'action sociale.

L'éducation : rassemble les activités liées à l'enseignement primaire, secondaire (général, technique ou professionnel), supérieur, les écoles de conduite, la formation d'adultes et la formation continue.

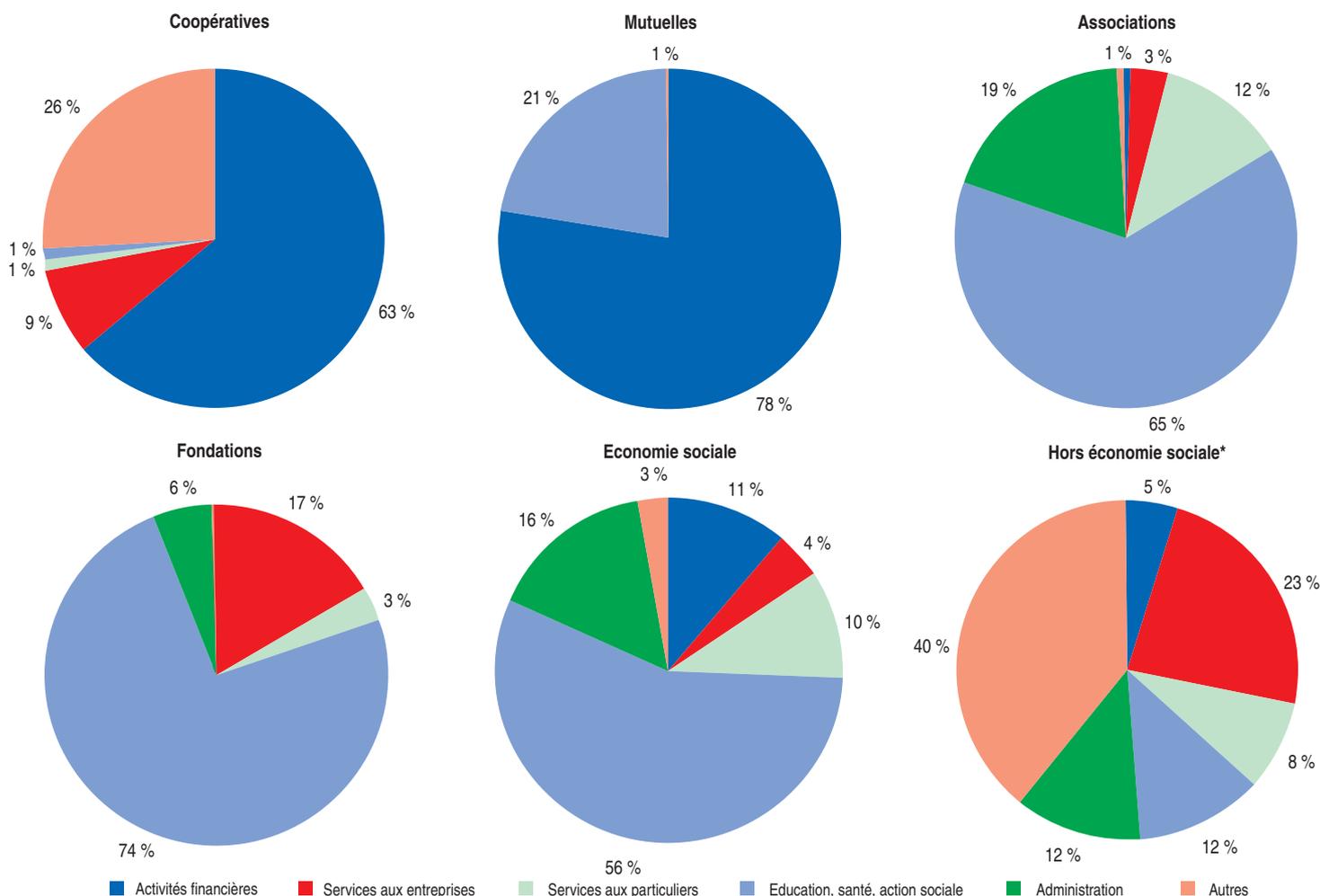
La santé : concerne les activités hospitalières, la pratique médicale et dentaire, les activités des auxiliaires médicaux, les soins hors cadre réglementé, les ambulances, les laboratoires d'analyses médicales et les centres de collecte et banques d'organes.

Le domaine social : dans la famille des associations, il s'agit des sous-catégories qui comprennent l'aide à domicile et par le travail, l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées, les crèches et garderies ainsi que d'autres actions sociales.

Les services aux particuliers : rassemblent les hôtels et restaurants ; les activités récréatives, culturelles et sportives ; les services personnels et domestiques.

③ Les coopératives et mutuelles, essentiellement dans les activités financières, les associations et fondations, surtout dans l'éducation, la santé et l'action sociale

Répartition des effectifs salariés de l'économie sociale en fonction des secteurs d'activité



*emplois publics et privés

Source : Insee, CLAP 2007

association a baissé (- 1,2 point), alors qu'elle augmente hors économie sociale (+ 0,7 point). La part des plus de 45 ans augmente de 2,3 points alors que dans le reste de l'économie, l'augmentation n'est que de 0,6 point.

Les professions intermédiaires, les employés et les cadres, qui regroupent respectivement 36 %, 34 % et 20 % des salariés des associations, sont en moyenne plus âgés qu'en 2004. La part des moins de 30 ans diminue et celle des plus de 45 ans augmente pour chacune des catégories. Cette tendance est plus marquée pour les employés : baisse de 1,5 point pour les moins de 30 ans et hausse de 2,4 points pour les plus de 45 ans.

Des emplois à temps partiel notamment dans les secteurs sportifs, éducatifs, culture et loisirs

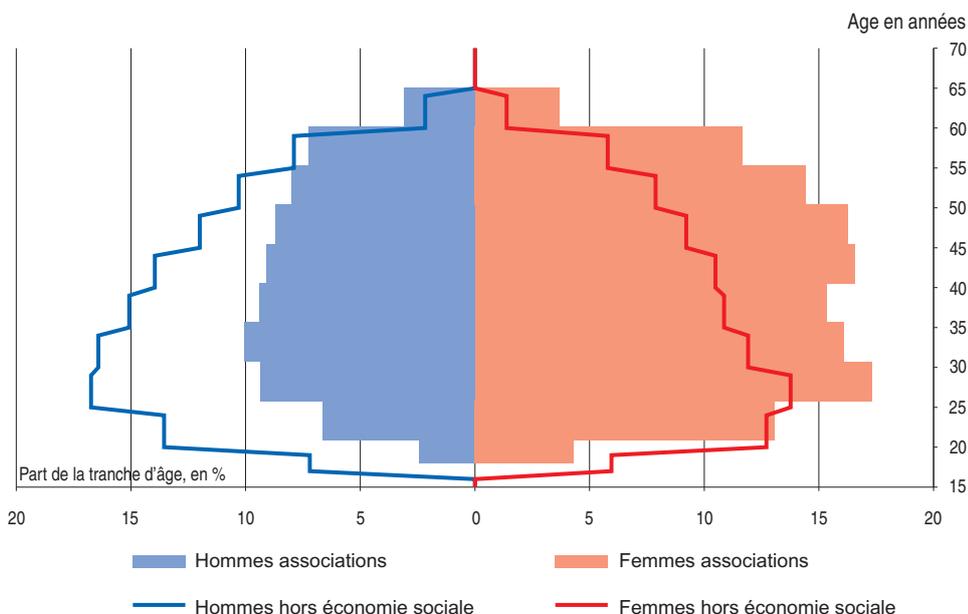
Moins de 6 salariés sur 10 travaillent à temps complet dans une association contre 64 % dans l'ensemble de l'économie sociale et 80 % en dehors de l'économie sociale  5. Dans les associations, les salariés des secteurs sportif, éducatif et culture/loisirs exercent encore moins souvent leur activité à temps complet (respectivement 53 %, 51 % et 36 %).

Les jeunes travaillent plus fréquemment à temps partiel. Seuls 27 % des salariés de moins de 30 ans travaillent à temps complet (5 points de moins qu'en dehors de l'économie sociale). Dans les coopératives, seules structures de l'économie sociale à but lucratif, la part des salariés de moins de 30 ans travaillant à temps complet est proche de celle des salariés qui travaillent en dehors de l'économie sociale (77 %).

Une distribution salariale plus équitable entre hommes et femmes

Les salariés des associations gagnent moins que ceux des autres familles de l'économie sociale (12,5 euros net/heure en 2007 contre 15,2 euros net/heure, soit 18 % de moins). Plus élevé que le SMIC net (7 euros net/heure), ce salaire se situe cependant nettement en dessous de celui pratiqué

4 Les femmes de plus de 40 ans sont plus représentées dans les associations



Source : Insee, DADS 2007

dans le reste de l'économie (15,9 euros net/heure, soit 21 % de moins). Les salariés les mieux payés travaillent dans les mutuelles (15,5 euros net/heure) et les coopératives (15,6 euros net/heure).

Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont moindres dans les associations qu'en dehors de l'économie sociale, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, à l'exception des ouvriers. En moyenne, le salaire horaire net d'une femme exerçant dans une association est 17 % plus faible que celui d'un homme, contre 22 % en dehors de l'économie sociale.

Des salaires moins élevés notamment dans le domaine social

Les salariés du domaine social représentent plus du quart des salariés de l'économie sociale (27 %) et leur part augmente depuis 2004 (+ 1,3 point). Ces salariés sont moins rémunérés que dans d'autres domaines de l'économie sociale : 10 euros net/heure. L'accueil des personnes handicapées constitue l'activité la plus importante du domaine social. Le salaire horaire moyen est de 10,2 euros net/heure. La présence importante d'emplois aidés contribue à la faible rémunération des

5 La part des salariés à temps partiels est deux fois plus élevée dans les associations qu'en dehors de l'économie sociale

Profil des salariés	Associations	Hors économie sociale
Catégories socioprofessionnelles (en %)		
Cadres, professions intellectuelles supérieures	20,0	24,3
Professions intermédiaires	36,4	23,5
Employés	34,1	30,1
Ouvriers	9,3	21,4
Autres	0,2	0,7
Ensemble	100,0	100,0
Part des temps partiels (en %)	40,7	20,4
Part des femmes (en %)	63,7	43,8
Salaire horaire net moyen (en euros)	12,5	15,9

Source : Insee, DADS 2007 (postes non annexes)

salariés dans ce domaine. De plus, au sein des activités des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou des entreprises d'insertion, les personnes handicapées ou en insertion ont des contrats faiblement rémunérés car souvent à temps partiel. Les domaines les plus rémunérateurs sont les coopératives agricoles (20,1 euros net/heure), les mutuelles régies par le code des assurances (17,7 euros net/heure) et les banques coopératives (16,5 euros net/heure).

Pour en savoir plus

Site de la CRESS-IDF - Chambre régionale d'économie sociale et solidaire :

www.economie-sociale.coop

Site de l'Atelier - Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire :

www.atelier-idf.org

A paraître : « *Insee Ile-de-France regards sur...* », l'Atelier - CRESS - Insee Ile-de-France, octobre 2010.

A paraître : « L'économie sociale et solidaire au service d'un développement durable, des clefs pour les collectivités territoriales », Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies en Ile-de-France et l'Atelier, juillet 2010.

Volmers G. : « Economie sociale : bien implantée en Lorraine, très associative et portée par les services à la personne », *Insee Lorraine*, n° 193, décembre 2009.

CNCRES (Conseil National de Chambres Régionales de l'Economie Sociale) : « Atlas de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions », 2009.

Baranger B., Beaufils F., Gomel B., Mallard J-C. : « *Insee Ile-de-France regards sur... l'économie sociale et solidaire* », mai 2004.



**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES**

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2010

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Chef de projet : Pierre Girard
Rédactrice en chef : Christel Collin
Secrétaire de rédaction : Françoise Beaufils
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1033852

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2010

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france